



Succession d'une cousine

Par **Felix06200**, le **14/03/2025** à **11:38**

Ma cousine orpheline et sans enfants est décédée et qui hérite ?

Merci d'avance

Par **Rambotte**, le **14/03/2025** à **11:42**

Déjà, cela dépend si elle a ou non un conjoint survivant.

Sans conjoint survivant, les héritiers sont à chercher dans la parentèle.

Si elle n'a pas de descendance, et comme elle n'a ni père ni mère (orpheline) il faut chercher les frères et soeurs, ou leurs descendants.

A défaut, il faut chercher les autres ascendants (des grands-parents par exemple).

A défaut, il faut chercher les autres collatéraux plus lointains, mais jusqu'au 6ème degré seulement. Si vous êtes cousins germains (un grand-parent commun), vous êtes du 4ème degré.

Bref, il faut une description plus précise de la famille, et dire qui est vivant.